

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2015

Suite à une convocation du 1<sup>er</sup> décembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 07 décembre 2015 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents :** Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Samuel PATÉ.

**Absents :** Hélène MULLER donne pouvoir à Patrick MULLER, Eric BOURGEOIS donne pouvoir à Benoît BASSAC.

**Secrétaire :** Valérie MAYEUX

**Public présent :** Dominique BARRAULT

## Ordre du Jour

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi.

### 1. BATIMENT CANOE KAYAK

Le Maire présente au Conseil Municipal les plans du futur bâtiment du club de canoé kayak. Il sera situé derrière les ateliers communaux, côté Seine. Ce projet est financé par la Communauté de Communes du Pays d'Anglure. Le temps d'obtenir les subventions nécessaires et de consulter les entreprises, les travaux devraient commencer en septembre 2016.

### 2. VOTE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) s'est donnée comme objectif de moderniser l'organisation territoriale de la France en renforçant la capacité des collectivités locales et de leurs groupements à faire face aux enjeux de notre société et aux souhaits de nos concitoyens. Elle vise également à clarifier l'organisation territoriale afin d'identifier plus précisément les responsabilités de chacun des acteurs de la puissance publique. Elle a pour ambition de simplifier les relations entre l'Etat et les collectivités et de participer à une meilleure maîtrise des dépenses publiques tout en assurant de manière plus efficace un service auprès des usagers.

L'une des traductions de ces objectifs est la rationalisation de la carte intercommunale avec un accroissement de la taille minimale des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants et sur la réduction du nombre de structures syndicales.

Monsieur le Préfet de la Marne propose donc un schéma départemental de coopération intercommunale, avec en particulier, pour le bassin de vie du sud-ouest-marnais, de fusionner les 3 EPCI suivants, d'une part :

- la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais (Sézanne)
- la Communauté de Communes des Portes de Champagne (Esternay)
- la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (Montmirail)

(Ce nouvel EPCI formera un ensemble de 61 communes et 22 445 habitants)

d'autre part, de fusionner les 2 EPCI suivants :

- La Communauté de Communes du Sud Marnais (Fère Champenoise)
- La Communauté de Communes du Pays d'Anglure

(Ce nouvel EPCI formera un ensemble de 34 communes et 13 142 habitants)

Après présentation de ce schéma, par le Maire, le Conseil Municipal, entendu cet exposé, **émet un avis favorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale avec 4 abstentions, 1 contre et 10 pour.

### **3. VOTE DU SCHEMA DE MUTUALISATION INTERCOMMUNAL**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, toujours dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays d'Anglure a l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation intercommunal. Chaque commune membre doit se prononcer sur ce projet.

Cette mutualisation concerne :

- La constitution de services communs (secrétariat et agents)
- La mise à disposition de matériels et de biens
- Des conventions de prestations de services entre communes
- Des groupements de commandes

Après présentation de ce projet, le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité.

### **4. ACHAT D'UN « MASTER » RENAULT**

L'ancien fourgon communal étant en fin de vie, la commune s'est dotée d'un nouveau véhicule d'occasion au prix de 3 000 €.

### **5. CREATION D'UNE PLATE-FORME POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Afin de rendre accessible le cabinet médical aux personnes à mobilité réduite, le Maire précise qu'une plate-forme, en enrobé, ainsi qu'une place de parking réservée, seront créées dès la semaine prochaine. Montant de ces travaux : 8 940 €.

### **6. VENTE TERRAIN TENNIS ET 2EME VERGER**

La vente du 1<sup>er</sup> verger sera signée le 23 janvier 2016. Le client potentiel du 2<sup>ème</sup> verger s'étant désisté, il reste à vendre une parcelle de 1 417m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal accepte de mettre en vente l'ancien terrain de tennis en terrain à bâtir. Une opération de rebornage est nécessaire avant toute démarche.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier et signer tous les documents concernant ces deux affaires.

### **7. SECURISATION DE LA TRAVERSE RD 51**

Le Maire, accompagné de Claude GENTY et de Jean-Claude LACAUGIRAUD, a rencontré le 03 décembre le responsable de la Sécurité Routière de la Marne, l'adjointe du directeur des routes et le responsable de la DDT locale. Cette réunion a eu pour but d'envisager les différents modes de sécurisation possibles de la traverse du village. De lourdes contraintes doivent être respectées au regard des réglementations préfectorales et nationales. Les résultats de cette étude nous parviendront dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2016.

Dans l'intervalle, les habitants seront consultés afin d'exprimer leur avis, sur le sujet.

## **8. TRAVAUX MAIRIE**

Pour des raisons budgétaires, les travaux intérieurs de la mairie sont répartis en deux phases. Fin janvier 2016 les travaux de rénovation de la salle du conseil et des fenêtres du rez de chaussée débiteront. Le réaménagement des bureaux sera réalisé ultérieurement.

## **9. CNP ASSURANCE DU PERSONNEL**

Le Maire indique qu'une délibération doit être rédigée pour poursuivre le contrat CNP (remboursements en cas d'arrêts de maladie du personnel).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **10. COLIS DES AINES**

Le colis des aînés sera distribué le samedi 19 décembre dans la matinée.

## **11. PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE**

Le Maire précise qu'il a rencontré le Capitaine de la Gendarmerie responsable de la « participation citoyenne » dans le département de la Marne. Ce système est différent du « voisin vigilant ». Il consiste à trouver un ou plusieurs référents qui peuvent avoir des contacts directs avec les autorités.

La Gendarmerie nous propose une réunion publique, à la salle des fêtes, pour présenter et développer ce sujet. Une délibération est nécessaire pour que cette réunion soit organisée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **12. HORAIRES EMPLOYES COMMUNAUX**

Le Maire et de nombreux conseillers souhaitent revoir la répartition du temps de travail des employés.

Deux buts primordiaux : limiter les heures supplémentaires et obtenir la présence d'agents au moins le vendredi matin. ( ce qui n'est pas le cas actuellement, en hiver )

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Un nouveau planning d'horaires sera présenté au personnel en début d'année 2016.

## **13. AFFAIRES DIVERSES**

### **• RECEPTION TNT**

De très nombreux foyers de Marcilly ont des difficultés de réception de la TNT. Le Maire a déposé une réclamation pour l'ensemble du village. Cependant, l'organisme concerné doit réaliser des tests au niveau de chaque habitation. Il convient donc, aux particuliers, d'adresser directement leur réclamation au service :

**« dysfonctionnement TNT : 09 70 81 88 18 »**

### **• PROPOSITION DE LA MJC ROMILLY**

La MJC de Romilly sur Seine propose des animations musicales. Avec l'accord du Conseil Municipal, le Maire prendra contact avec cet organisme, pour une éventuelle participation à notre « Fête de la Musique ».

### **• MARCILLY AU FIL DE LA SEINE**

La troisième édition de la gazette « Marcilly au fil de la Seine » sera distribuée dans la deuxième quinzaine de décembre.

### **• OSSUAIRE**

Les établissements GIROST ont rencontré des difficultés lors du démontage de la tombe destinée à l'ossuaire, au cimetière. Les travaux devraient reprendre très prochainement.

- SAPINS

Malheureusement, il n'y aura pas de marché de sapins, cette année, sur la place. Monsieur SCOUFFLER n'a trouvé personne pour tenir son stand. Nous le remercions néanmoins de nous avoir offert le sapin qui décorera la pelouse en face de la mairie.

- TRAVAUX RUE DU CENTRE

La société COLAS a effectué la réfection de la chaussée, rue du Centre. Il s'agit d'un nouveau procédé très économique, dont les performances ne pourront être jugées qu'après l'été. Coût des travaux : 4 917.42 €.

- IME SEZANNE

Le Maire signale que l'Institut Médico-Educatif (IME) de Sézanne recherche des membres honoraires pour conforter son assemblée.

- PORTE VOIX

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune doit se doter de porte voix. Deux appareils seront commandés.

- SIMVU

Lors d'une réunion de caractérisation du SIMVU (Syndicat Intercommunal Mixte à Vocation Unique), à laquelle Michel DOYEN a assisté, il a été constaté, pour les villages de Marcilly sur Seine et Saron sur Aube, que 93.34 % du contenu des sacs jaunes sont recyclables. C'est une bonne performance.

- PREVENTION ATTAQUES TERRORISTES

La Préfecture a édité un document : « réagir en cas d'attaque terroriste ». Il a été affiché sur tous les panneaux du village ainsi qu'à la mairie, la salle des fêtes, la maison des associations et l'agence postale.

## **Tour de table**

Valérie MAYEUX précise que la plantation des rosiers « La Marne » sera réalisée au printemps, de chaque côté du monument aux morts.

Elle indique que la commission fleurissement a établi un tableau des travaux d'entretien des espaces verts à suivre par les employés communaux.

Michel DOYEN signale que Denis MORIAT va suivre une « formation habilitation électrique », Corinne GARNESSON suivra, dès que possible, un « stage d'attitude à tenir envers du public agressif ».

Bernard PLÉAU demande la date de la prochaine réunion de la commission voirie. Le Maire répond qu'elle aura lieu dès réception de l'étude de la sécurisation de la traverse.

Pierre BABINOT a assisté aux réunions de la CLI (Commission Locale d'Information) de la centrale les 22 octobre et 03 décembre. Une cinquantaine d'embauches est prévue à la centrale de Nogent.

Patrick LACOUR propose de commencer les travaux à l'agence postale : détruire un mur pour supprimer le sas et aménager le comptoir. Le Maire indique que ces travaux seront réalisés par les employés pendant la période hivernale.

Il signale qu'un habitant a demandé que soit répandu des graviers devant son domicile. Le Maire répond que plusieurs personnes sont dans ce cas et qu'un camion de graviers sera commandé prochainement afin de les satisfaire.

Jean-Claude LACAUGIRAUD souhaite que le décor de Noël en forme de bateau qui illuminait la place, soit refait. Plusieurs conseillers se proposent de participer à ce travail.

Samuel PATÉ rappelle la demande de la coiffeuse qui souhaite une place de parking réservée. Le Maire précise, une fois de plus, que cela sera envisagé lors de la création de la place réservée aux personnes à mobilité réduite, proche de son salon de coiffure.

La séance est levée à 23 h

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

